

Cession de titres appartenant au portefeuille de fonds disponibles (Sté Régionale Immobilières  
Comptoir Lyon-allemand, Aciéries et Forges de Firmigny Carel, Fouché et Cie)

Cession de titres appartenant au portefeuille de fonds disponibles (Sté Régionale Immobilière, Comptoir Lyon-allemand, Aciéries  
et Forges de Firmigny, Carel, Fouché et Cie)

C.A. 15. 4.42 30 VIII

15 avril 1942

6 1/2

QUESTION VIII - Cession de titres appartenant au portefeuille de fonds disponibles.

F.V. (p.7) M. LE PRÉSIDENT expose que la S.N.C.F. possède actuellement, dans son portefeuille de fonds disponibles, un certain nombre de titres à long terme dont les caractéristiques sont données dans la note et qui proviennent de créances des anciens Réseaux du Nord et de l'Etat.

Malgré la modicité des sommes en jeu, le maintien de ces valeurs en portefeuille paraît peu compatible avec les règles normales de gestion de la trésorerie de la S.N.C.F. Il est donc proposé d'autoriser leur réalisation, au cas où la possibilité en serait offerte.

Le Conseil autorise la réalisation des titres dont il s'agit et donne, à cet effet, tous pouvoirs au Directeur des Services Financiers.

P.V (p.30)

M. LE PRÉSIDENT. - M. A. H. G. F. possède actuellement, dans son portefeuille de fonds disponibles, quelques titres à long terme dont l'administration figure dans la note, et qui proviennent, d'une part, de la créance en Réseau du Nord sur la Banque ADAR, d'autre part, de la créance au Réseau de l'Etat sur le Comptoir Lyon-Allemand.

Le maintien de ces titres dans le portefeuille de fonds disponibles paraît peu compatible avec les règles normales de gestion de la trésorerie. Aussi, je vous propose de les réaliser, si nous en trouvons la possibilité. Il s'agit d'ailleurs de sommes minimes, une cinquantaine de mille francs.

Le Conseil approuve cette proposition.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----

Conseil d'Administration

-----

Séance du 15 avril 1942

-----

VIII - Cession de titres appartenant au portefeuille de fonds disponibles.

P  
1942

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cession de titres appartenant au portefeuille de fonds disponibles

Le Portefeuille de fonds disponibles de la S.N.C.F. est actuellement détenteur de quelques titres à long terme remis soit aux anciens Réseaux, soit à la S.N.C.F., en règlement partiel de créances sur des entreprises ayant fait l'objet d'une liquidation.

L'ensemble de ces titres, dont les caractéristiques sont données au tableau ci-dessous, représente une valeur de réalisation d'environ 50.000 frs.

Malgré la modicité des sommes en jeu, le maintien de ces valeurs à long terme au Portefeuille de fonds disponibles paraît peu compatible avec les règles normales de gestion de la Trésorerie de la S.N.C.F. Il est donc proposé au Conseil de donner pouvoir au Directeur des Services Financiers aux fins de procéder à la réalisation des titres en cause.

| Nature des titres                                   | Nombre de titres | Valeur nominale | Caractéristiques  | Valeur de négociation actuelle | Origine des titres                                       |
|---|------------------|-----------------|---|--------------------------------|--|
| Billets à ordre de la Société Régionale Immobilière | 1                | 12.225          | Non productifs d'intérêts-Remboursables par tirages au sort annuels jusqu'en 2056 | 3.600 <sup>(1)</sup>           | Créance du Réseau du Nord sur la Banque Adam             |
|   | 1                | 23.705          |   |                                |  |
| Parts bénéficiaires du Comptoir Lyon Alemand        | 41               | -               | Date et montant du dernier coupon brut payé                                       | 1042,-                         | Créance du Réseau de l'Etat sur le Comptoir Lyon Alemand |
|   |                  |                 | Mars 1942 - 8,1   |                                |  |
| Actions Aciéries et Forges de Firminy               | 9                | 100             | 1929/30 - 25,-  | 500,-                          |  |
| Actions Carel Fouché et Cie                         | 8                | 100             | Juillet 31- 21,-  | 350,-                          |  |

(1) Le taux de rendement, calculé sur la base du rythme d'amortissement minimum prévu, ressort à 3,74 %.